

Notre Charte Créateurs d'Entreprise

Le Cabinet vous accompagne dans les deux phases les plus décisives de la vie de votre entreprise : sa création et son démarrage.



Nous avons conçu pour vous le Pact'Engagement

Votre Projet Notre Cabinet vous propose

- ✓ Des conseils dans le choix de la forme juridique, du régime fiscal et social de votre entreprise
- ✓ Une assistance dans vos démarches administratives et dans la réalisation des formalités
- ✓ D'élaborer votre dossier de présentation économique et financière
- ✓ De rechercher les aides financières possibles

La Gestion Quotidienne Notre Cabinet vous propose

- ✓ Nous définissons une organisation comptable adaptée aux besoins de l'entreprise
- ✓ Nous surveillons l'activité économique de votre entreprise
- ✓ Nous vous ferons une formation sur l'organisation de début d'activité tant au niveau comptable que social
- ✓ Nous vous remettons un classeur dit « organisé » afin de gagner du temps

Nos propositions commerciales

- ✓ Vos tarifs comptables : remise de 30 % la 1^{ère} année avec un engagement contractuel sur 2 ans
- ✓ Votre prévisionnel : remise de 50 % déduit sur les honoraires comptables
- ✓ Votre outil de gestion quotidienne « indicateur flash » : 18 mois de gratuité

**Notre Cabinet s'engage à des appels réguliers afin de s'assurer de la bonne marche de votre Entreprise et l'analyse de la cohérence des premiers chiffres avec votre prévisionnel.
Un accompagnement personnalisé avec des coûts maîtrisés.**

